





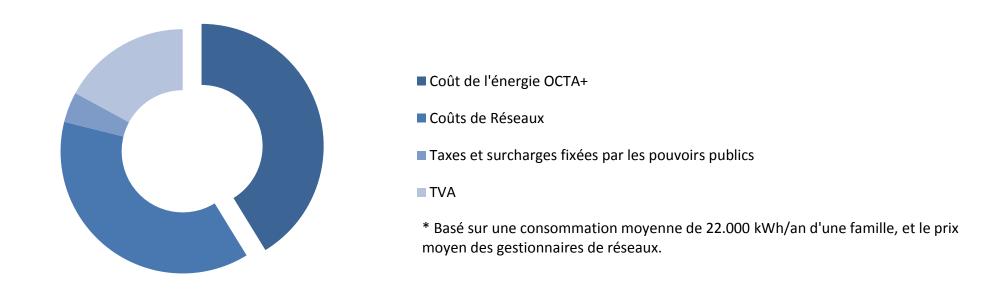




# Clients résidentiels à Bruxelles - 05/2020 - Tarifs TVAC

## Votre facture d'énergie

Votre facture de gaz se compose de plusieurs parties\*:



## Le coût de l'énergie (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.



	ACTIV				
	Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché				
Tarif et durée	1 an				
Redevance fixe (€/an)	50				
Coût du gaz	1.01				
Facturation	Via e-mail.				
Paiement	Vous pouvez choisir la fréquence des acomptes (mensuel, bimestriel ou trimestriel) et le mode de paiement (par domiciliation ou par virement) pour votre facture d'acompte ou votre facture de régularisation.				
Service	Si vous avez des questions, vous pouvez prendre contact avec notre service clientèle par e-mail sur energie@octaplus.be.				
OCTA+ Options	Si vous désirez recevoir vos factures d'acompte par courrier papier, cela vous coûtera 2€/envoi (hors correction, régularisation et clôture).				
	Si vous désirez contacter par téléphone notre service clientèle, cela vous coûtera 1€/mois.				

#### Les tarifs de réseaux

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux.

		Distrib	oution	Location compteur		Transport	
	0 - 5 000 kWh/an		5 001 - 150 000 kWh/an				
Gestionnaire du réseaux de distribution	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel €/an	Relevé mensuel €/an	€/MWh
	€/an	c€/kWh	€/an	c€/kWh			
Région de Bruxelles-Capitale							
Sibelga	5.23	2.16	46.32	1.34	19.36	358.51	1.82

#### Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement transférées aux autorités publiques.

Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale				
0.1207	0.0751				
Cotisation pour les missions de service public					
Type de compteur	(€/an)				
>6-10 m³/h <5000kWh	3.34				
>6-10 m³/h >5000kWh	11.47				
>10-16 m³/h	28.02				
>16-25 m³/h	69.12				
>25-40 m³/h	138.23				
>40-65 m³/h	345.43				
>65-100 m³/h	480.32				
>100-160 m³/h	616.95				
>160 m³/h	891.67				

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé annuel ou mensuel et avec un raccordement basse pression. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/05/2020 et le 31/05/2020 par un client résidentiel.

Le prix du gaz OCTA+ ACTIV Variable est indexé mensuellement. Il est formé par la moyenne pondérée des cotations du ZTP DAP « Zeebrugge Trading Point Daily Average Price » par le profil SLPS41 (publié par Synergrid). La formule tarifaire est : ZTPS41 + 1,83 €/MWh avec une valeur de 6.5 €/MWh HTVA.

La formule tarifaire est renouvelée chaque année. Deux mois avant la fin de votre année tarifaire, vous pouvez consulter votre nouvelle formule tarifaire sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

La redevance annuelle est calculée pro rata temporis excepté la première année de livraison où elle est due entièrement.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.